

Commune de Saint Jacques sur Darnétal
Mairie - 20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU QUATRE JUILLET DEUX MILLE DIX-SEPT

Convocations & affichage le 27 juin 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PIGNAT Danielle, maire, Mme HEQUET Emilie, 2^{ème} adjoint, M. TONINI Dino, 4^{ème} adjoint, **Membres** : MM. DELAUNAY Frédéric, VOTTIER Didier, FOUTEL Matthieu, Mme COUSON Séverine, MM. HEBERT Reynald, LEFAUCHEUR Marcial, MM. THILL Jean-Jacques, QUESSE Bernard, Mme HACHE Florence.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes FLOCH Françoise, BOURALY Isabelle, FOULON Muriel, PAIN Céline, MM. GERBER Alain, CASTRES Jacques.

ABSENTS : MM. TERREUX Bertrand, FOURAY Gilles, Mmes CHEVALIER Séverine, HAUBERT Florence, HANIN Céline.

REPRÉSENTÉS : Mme FLOCH par M. THILL, M. GERBER par M. QUESSE, Mme BOURALY par M. VOTTIER, Mme FOULON par M. FOUTEL, M. CASTRES par M. TONINI, Mme PAIN par Mme HEQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HEBERT Reynald

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 6 JUIN 2017

Ce procès-verbal est approuvé par 17 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, HEQUET, COUSON, HACHE, FLOCH par procuration, BOURALY par procuration, FOULON par procuration, PAIN par procuration, MM. TONINI, VOTTIER, FOUTEL, HEBERT, LEFAUCHEUR, THILL, QUESSE, CASTRES par procuration, GERBER par procuration) et voix « CONTRE » (M. DELAUNAY).

DELIBERATION 2017/054 PORTANT RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Madame le maire informe le conseil municipal du recensement de la population qui sera organisé dans la commune du 18 janvier au 17 février 2018.

La commune doit désigner un coordonateur communal (responsable de l'opération) qui sera l'interlocuteur de l'INSEE durant cette campagne de recensement. Il sera chargé de saisir les résultats de la collecte. Des agents recenseurs devront également être recrutés pour procéder à la collecte des informations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité déclare

* désigner Madame BERRIER Alexandra comme coordonateur chargée de l'enquête et Madame PRÉMEL Elisabeth comme adjointe au coordonateur,

* de fixer à cinq le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité

DELIBERATION 2017/055 PORTANT CLASSES DECOUVERTES ECOLE JULES FERRY – REVERSEMENT SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL

Madame le maire présente au conseil municipal que suite aux classes de découvertes organisées du 13 au 16 mars 2017 pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 à LE TOUQUET, du 16 au 19 mai 2017 pour les classes de CE1 et CE2 à AMIENS, puis du 31 mai au 2 juin 2017 pour les classes de CP et CP/CE1 à EU, la commune doit délibérer pour accepter de reverser à la coopérative scolaire la somme de la subvention accordée par le Conseil Général et qui sera versée sur le compte de la commune.

Le projet pédagogique de chaque classe de découverte a été fourni.

Le montant total des séjours (séjour, transport, et frais annexes) représentent pour le premier 13.635,00 €, pour le second 13.750,00 €, et pour le troisième 4.957,60 €. Les familles participent au coût des voyages.

Le Conseil Général de Seine-Maritime est sollicité pour une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au reversement de la subvention du Conseil Général sur le compte de la Coopérative scolaire de Jules Ferry dès réception.

- :- :- :- :- :- :- :-

Madame le Maire
Danielle PIGNAT

